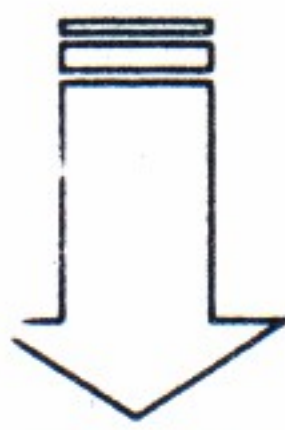


**L'obligation de résultats des enseignants:
un devoir professionnel désappris**

Mohamed MILIANI
Université d'Oran

La présente communication part d'un double constat que des années d'enseignement nous imposent: l'enseignement est une pratique inconnue et l'enseignant restera un éternel incompris. Nous voulons à partir de cela réagir au discours de M. Président de la République (par rapport à sa réponse aux grèves des enseignants du secondaire et du Supérieur) et à une partie de l'argumentaire développé lors de la grève du syndicat des enseignants qui entretient la vision étroite de la fonction enseignante par la société et les autorités politiques et éducatives.

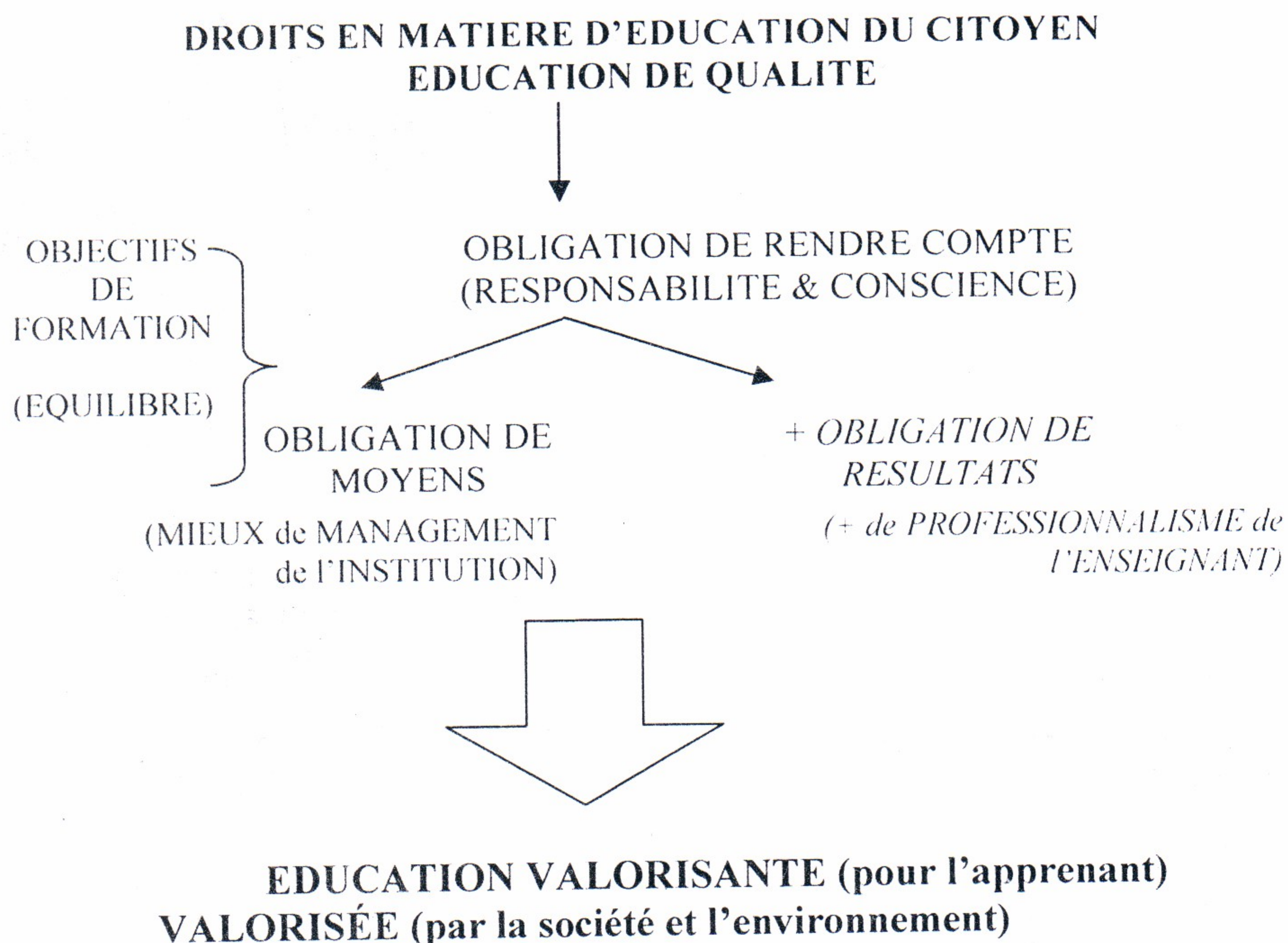
DISCOURS DE M. LE PRESIDENT Du 25 février 2006	OBSERVATIONS
<i>"...il faut bien se convaincre qu'une augmentation générale des revenus du travail, sans contrepartie d'une amélioration du NIVEAU REEL DE PRODUCTIVITE, menacerait la STABILITE MACROECONOMIQUE rétablie au prix de longues années D'EFFORTS ET DE SOUFFRANCE..."</i> <u>Le Quotidien d'Oran</u> (25/2/2006)	NIVEAU REEL DE PRODUCTIVITE STABILITE MACROECONOMIQUE EFFORTS et SOUFFRANCE

<i>"... l'augmentation des salaires est une REVENDICATION pressante mais ILLEGITIME... la relation salaire-productivité doit désormais s'imposer à TOUS "</i> <u>El Watan</u> (25/2/2006)	REVENDICATION ILLEGITIME  REVENDICATION LEGITIME : RAPPORT SALAIRE-PRODUCTIVITE S'IMPOSE AUX ENSEIGNANTS
--	--

Nous retiendrons deux éléments du discours de M. Bouteflika : d'abord '*efforts et souffrances*', comme si la communauté des enseignants n'a pas souffert, et ne continue pas de souffrir, et n'a pas contribué à l'essor économique du pays. D'autre part, l'aspect encore plus discutable : la revendication des enseignants est selon le Président de la République '*illégitime*', en relation avec l'aspect productivité qu'il applique aussi au domaine de l'éducation. Il faut rappeler que l'aspect productivité concerne la **rentabilité** de l'acte pédagogique, seulement en éducation il n'y a pas que le résultat brut (pourcentage de passage des apprenants) mais aussi des **valeurs**, en cela notre métier diffère de ceux qui travaillent en entreprise ou dans l'administration.

Il n'en reste pas moins que « *L'école n'est pas une entreprise* » (Meirieu Ph 03/2005)

Le Président Bouteflika nous met cependant en face d'une problématique que les enseignants ont rarement posée de manière globale et systématique. Elle se résume de la manière suivante :



Face à cette problématique, notre hypothèse de travail est l'OBLIGATION de RESULTATS :

Celle-ci est une notion complexe, car elle est liée :

- aux résultats d'apprentissages
- aux responsabilités (institutionnelle et collective)

- aux moyens humains et matériels accordés

Notre seconde hypothèse est que l'obligation de résultats est un devoir dé-sappris :

- de manière individuelle (absence de conscience professionnelle)
- de manière institutionnelle (généralisation du laisser-faire)

Il faut donc

- réapprendre que l'enseignant n'a pas qu'un devoir de transmission de savoir mais aussi d'assurer l'efficacité des apprentissages
- réapprendre que l'échec n'est pas seulement le propre de l'étudiant faible ou paresseux et donc l'enseignant ne peut être exonéré d'une certaine responsabilité pédagogique et sociale
- réapprendre que les objectifs de réussite pour tous sont un droit pour l'étudiant (face à la pédagogie d'échec développée ici et là par les enseignants).
- réapprendre que la liberté pédagogique a des limites

Cela doit s'accompagner de :

- Salaires par mérite (performance de la classe) : cas de certains états aux USA. Généralisation par : l'**American Board for Certification of Teacher Excellence**, mais résistance des syndicats qui jugent l'approche discriminatoire et injuste.
- Rejet du salaire calculé **seulement** sur les diplômes et les années d'ancienneté
- Progression de carrière et développement professionnel reliés à des primes de MÉRITE et non de distribution de la RENTE
- d'une OBLIGATION de COMPÉTENCES (Perrenoud Ph.) qui sera sûrement contesté par les enseignants
- de la responsabilisation des enseignants dans les offres de formation autant que dans les résultats de ces formations (LMD) : engagement des enseignants.
- obligation doit être faite aux établissements pour atteindre des résultats planifiés
- donc établissement de dispositifs de suivi interne et d'audit externe pour combler le vide d'une obligation d'évaluation (pas appliquée aux enseignants, en dehors du passage d'échelons au Primaire et au Secondaire).

- professionnalisation de l'enseignement va de paire avec reddition de comptes à une autorité pédagogique et scientifique.

Conclusion

Il ne s'agit dans notre propos de développer une méritocratie pour laquelle le pays n'est pas encore préparé, l'assistanat est une philosophie dominante et a encore de beaux jours devant lui. Il faut rappeler qu'une éducation de qualité génère un progrès économique. En dehors d'une éducation de qualité, ce qui peut être demandé aux enseignants c'est qu'ils répondent aux besoins du marché du travail de manière efficace et efficiente. Malheureusement la réponse des universités est décevante (très en deçà des objectifs assignés), médiocre (qualitativement), voire suicidaire (pour l'avenir du pays), d'où la réaction du Président, si ce n'est son mécontentement vis-à-vis du système éducatif dans son ensemble. Face aux décideurs et mondialisation ou non, l'université algérienne vit encore enfermée dans sa tour d'ivoire, et l'obligation de résultats sonne plus comme une bizarrerie : à quand donc une révolution interne ?